



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2022

Soixante-seizième session
Point 20 de l'ordre du jour
Développement durable

**Résolution adoptée par l'Assemblée générale
le 11 juillet 2022**

[sans renvoi à une grande commission ([A/76/L.68](#) et [A/76/L.68/Add.1](#))]

**76/295. Renforcement de la connectivité entre l'Asie centrale
et l'Asie du Sud**

L'Assemblée générale,

S'inspirant des dispositions de la Charte des Nations Unies qui préconisent l'adoption de mesures de coopération régionale propres à promouvoir la concrétisation des buts et principes des Nations Unies,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée et à tirer parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également sa détermination à accélérer la mise en œuvre de solutions collectives dans les domaines économique, social et environnemental pour un meilleur relèvement après la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et la réalisation des objectifs de développement durable dans le contexte de la décennie d'action,

Se félicitant de la conférence internationale consacrée au thème « Connectivité régionale entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud : défis et perspectives », qui s'est tenue à Tachkent (Ouzbékistan) en juillet 2021, et prenant note de la déclaration



conjointe des ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale et d'Asie du Sud adoptée à la conférence¹,

Soulignant qu'il importe de renforcer la coopération aux fins de l'application de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024², qui reposent sur la création de nouveaux partenariats, plus solides, entre ces pays et les pays de transit et leurs partenaires de développement à tous les niveaux,

Rappelant la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les transports durables, qui s'est tenue à Achgabat (Turkménistan) en novembre 2016, et la deuxième Conférence mondiale des Nations Unies sur les transports durables, qui s'est tenue à Beijing (Chine) en octobre 2021,

Sachant qu'une connectivité de qualité, fiable, durable et résiliente, fondée sur la stabilité, joue un rôle essentiel dans le commerce, la croissance économique et le développement durable et renforce la coopération régionale et internationale,

Soulignant que les couloirs de transport et de transit jouent un rôle déterminant dans l'accélération de la croissance économique, dans le renforcement des liens commerciaux et économiques entre les pays d'Asie centrale et d'Asie du Sud et dans la réalisation de leur potentiel unique en matière de transport, de transit et d'investissement,

Insistant sur l'importance qu'il y a à tisser progressivement des liens étendus dans les domaines d'intérêt commun entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, fondés sur la confiance pour l'entier bénéfice de tous, dans un esprit de solidarité mondiale et au nom de l'avenir commun des générations actuelles et futures, afin de promouvoir la connectivité des infrastructures et les transports durables, ainsi que l'intégration et la coopération économiques aux niveaux régional et interrégional,

Sachant que les organisations régionales tiennent un rôle essentiel dans le renforcement de la connectivité interrégionale et intrarégionale, et notant à cet égard que l'Organisation de coopération économique a proclamé l'année 2022 Année du renforcement de la connectivité,

Considérant qu'il importe que l'Asie centrale et l'Asie du Sud coopèrent pour trouver des moyens d'atténuer davantage la pauvreté et de renforcer la sécurité alimentaire, entre autres, y compris grâce aux technologies agricoles et à la numérisation, qui peuvent contribuer à renforcer la sécurité alimentaire en améliorant la viabilité du stockage, du transport, des échanges, du traitement, de la transformation, du commerce de détail, de la réduction des déchets et du recyclage, ainsi que les synergies entre ces divers processus,

1. *Réaffirme* que la coopération régionale est une forme de multilatéralisme et de coopération internationale qui contribue efficacement à la promotion des buts et principes des Nations Unies ;

2. *Mesure* l'importance de la coopération dans la création de réseaux de transport sûrs, abordables, accessibles et durables qui s'appuient sur une industrialisation et des technologies de l'information inclusives et durables, l'objectif étant de parvenir à établir entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud une connectivité des transports qui soit durable sur les plans économique, social et environnemental, viable sur le plan financier et résiliente en cas d'urgence inattendue ;

¹ A/75/948, annexe.

² Résolution 69/137, annexes I et II.

3. *Souligne* que la bonne gestion des frontières est essentielle à la connectivité entre les pays et que la coopération internationale est primordiale à cet égard ;

4. *Encourage* la poursuite et la promotion de la coopération entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud par le renforcement des infrastructures de transport et des infrastructures informatiques et par la création de nouveaux couloirs de transport internationaux propres à ouvrir des voies commodes, durables, viables sur le plan commercial, abordables, accessibles, inclusives et sûres vers les ports maritimes ;

5. *Est consciente* que l'Afghanistan peut jouer un rôle important pour ce qui est de relier l'Asie centrale et l'Asie du Sud et que son développement économique et son intégration dans les processus économiques interrégionaux sont essentiels à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables ;

6. *Est consciente* de l'importance que revêt le transport multimodal dans la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud et, à cet égard, encourage les pays à œuvrer à l'interopérabilité de leurs infrastructures afin d'améliorer la connectivité aérienne, terrestre et maritime ;

7. *Souligne* la nécessité de promouvoir la coopération entre les autorités de l'aviation civile dans les régions afin de renforcer la connectivité régionale et la coopération économique ;

8. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan d'action de coopération numérique »³, dans lequel il est préconisé de veiller à ce que chacun ait accès à Internet en toute sécurité et à un prix abordable d'ici à 2030, notamment s'il s'agit d'utiliser utilement les services numériques, conformément aux objectifs de développement durable, et mesure à cet égard l'importance que revêt la coordination entre les pays d'Asie centrale et d'Asie du Sud pour ce qui est de la généralisation de l'économie numérique, des infrastructures de connectivité et des plateformes au moyen des technologies de l'information et des communications ;

9. *Note* que les échanges et les enseignements tirés des expériences mutuelles entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud contribuent à l'étude, à la préservation et au renforcement de leur patrimoine culturel matériel et immatériel pour faire connaître la richesse historique et culturelle des relations entre les deux régions ;

10. *Met l'accent* sur l'importance que revêt la mise en place de circuits touristiques englobant les centres historiques et culturels des États d'Asie centrale et d'Asie du Sud ;

11. *Appuie* les efforts déployés par l'Asie centrale et l'Asie du Sud pour renforcer les relations entre les régions et leurs habitants, notamment dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de l'innovation, du tourisme, de la culture, de l'art et du sport ;

12. *Est consciente* de l'importance que revêt la connectivité énergétique entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud ;

13. *Souligne* qu'il importe que l'Asie centrale et l'Asie du Sud mettent en commun leurs expériences, selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues, afin de promouvoir le développement durable, y compris par l'accès à des technologies énergétiques propres et des stratégies de réduction des risques de catastrophe, et de renforcer la coopération, y compris dans le cadre d'initiatives destinées à remédier aux problèmes environnementaux et à contribuer à la protection

³ A/74/821.

de l'environnement et des écosystèmes, tout en établissant des mesures de sauvegarde sociale et environnementale ;

14. *S'engage* à renforcer le rôle du transport durable dans la création d'emplois, la facilitation de la mobilité et l'optimisation des chaînes logistiques pour relier les personnes et les communautés, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, et à assurer ainsi l'égalité des chances pour toutes et tous sans laisser personne de côté ;

15. *Constate* que l'intégration économique et l'interconnectivité régionales peuvent favoriser de façon appréciable la croissance partagée et le développement durable, s'engage à renforcer les accords de coopération régionale et les accords commerciaux régionaux, réaffirme qu'il importe d'améliorer la cohérence et la cohésion des accords bilatéraux et régionaux portant sur le commerce et les investissements et de veiller à ce qu'ils soient compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, et encourage les banques multilatérales de développement, notamment les banques régionales, agissant en collaboration avec d'autres parties prenantes, à remédier aux insuffisances des infrastructures régionales de facilitation du commerce, de transport et de transit, notamment en achevant les tronçons manquants pour relier aux réseaux régionaux les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, l'objectif étant d'établir une connectivité de qualité, fiable, durable et résiliente ;

16. *Réaffirme* qu'il est dans l'intérêt de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud de continuer à œuvrer au renforcement de la connectivité régionale en vue de faire progresser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴ ;

17. *Invite* les États Membres à conjuguer leurs efforts pour combattre les difficultés et les menaces communes qui pèsent sur la stabilité et la sécurité de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud.

93^e séance plénière
11 juillet 2022

⁴ Résolution 70/1.